



### L'équipe enseignante

Emilie Verron et Marion André PS /GS  
Sandrine CERRI MS  
Christelle PERRON PS/GS  
Séverine VEYRAT CP  
Sandrine ROURE CE1  
Marie Christine WEILL CE1/CE2  
Rachel GAYET CE2/CM1  
Christine MOREL et Arnaud Hascoët CM1  
Isabelle TUFFIER CM2  
Agnès FRANQUIN coordonnateur ULIS


### est complétée par

les **ATSEM** : Marielle HUMBERT, Régine GRIMAUD, Nathalie MAESTRE

**Des Aides à la Vie Scolaire:** qui participent à l'intégration d'enfant porteur de handicap.

**La directrice , Mme MOREL est déchargée les lundis et mardis .**

En cas de besoin prendre rendez vous par courriel ou par téléphone .

<p>Contact</p> 	<p><b>Ecole :</b> ☎ <b>04 74 33 49 74</b> (commun maternelle et élémentaire) Mail école : ce.<a href="mailto:ce.0382635h@ac-grenoble.fr">0382635h@ac-grenoble.fr</a></p>
<p>Horaires de l'école</p>	<p><u>Lundi / mardi /jeudi/ vendredi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Matin : 8H30 à 11H30 (portail ouvert à 8H20, fermé à 8H35)</li><li>- Après midi : 13H30 à 16H30 (portail ouvert à 13H20, fermé à 13H35)</li></ul> <p>En dehors de ces horaires, l'école est fermée. Un interphone permet la demande d'ouverture des portes.</p> <p><b><i>Nous vous remercions de respecter les horaires afin de ne pas perturber le travail des classes.</i></b></p>

### Vacances scolaires



**Toussaint :** du vendredi 18 octobre à 16H30 au lundi 4 novembre au matin

**Noël :** du vendredi 20 décembre à 16H30 au lundi 6 janvier au matin

**Hiver :** du vendredi 21 Février à 16H30 au lundi 9 mars au matin

**Pâques :** du vendredi 17 Avril à 16H30 au lundi 4 mai au matin

**Pont de l'Ascension :** du mardi 19 mai à 16H30 au lundi 25 mai au matin

**Eté :** vendredi 3 Juillet à 16H30

***Ecole Primaire Saint Victor de Cessieu***



***Toute l'équipe est heureuse d'accueillir votre enfant pour cette rentrée 2019.***

*Ce livret est là pour vous donner les premières informations dont vous pourriez avoir besoin.*

*Pendant le mois de septembre, votre enfant va revenir chez lui avec de nombreux papiers venant de l'école mais également des structures proches de l'école (associations, mairie, ...). Nous vous demandons de bien les consulter car ils sont importants pour le fonctionnement global de la vie scolaire de votre enfant.*

***Certains de ces documents seront à compléter et à retourner signés à l'école. Respectez les délais de retour fixés !***








***Ne pas oublier de retourner :***

- *La fiche urgence*
- *La fiche de renseignements (signée des 2 parents)*
- *Les attestations d'assurance « dommage corporel » et « responsabilité civile »*
- *La fiche « Personnes autorisées à récupérer enfant » (maternelle)*
- *L'autorisation transport scolaire (maternelle)*
- *La petite fiche colorée pour la direction*

***Profitons de cette nouvelle rentrée pour prendre de bonnes habitudes en matière de sécurité...***

- *Les abords de l'école au bitume rouge sont réservés à la circulation des piétons.*
- *Le code de la route s'applique également autour de l'école (panneaux de sens interdit, limitation de vitesse etc...) : les espaces sécurisés ont été étudiés afin que chaque enfant, chaque famille puisse être en confiance sur le chemin de l'école.*

***Merci de respecter l'emplacement prévu pour les cars et les taxis.***

<p><b>Absences</b></p> 	<p>En élémentaire, l'école est obligatoire: toute absence doit être signalée par un <b>appel téléphonique</b> (04 74 33 49 74) ou un mail (<a href="mailto:ce.0382635h@ac-grenoble.fr">ce.0382635h@ac-grenoble.fr</a>) avant 8H30 puis justifiée par un mot (bulletin d'absence dans carnet de liaison).  <i>Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école procède à un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.</i></p>
<p><b>Assurance scolaire</b></p> 	<p>Une <b>attestation d'assurance</b> est à fournir à la directrice de l'école au plus tôt. Nous attirons votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons que la « <u>responsabilité civile</u> » ne couvre votre enfant que pour les « dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. <b>Seule une « garantie <u>dommages corporels</u> » couvre les accidents subis sans tiers.</b></p>
<p><b>Cahier ou carnet de liaison</b></p> 	<p>Le cahier de liaison est le lien entre l'école et la famille. Consultez-le régulièrement et signez chaque information.</p> <p>Utilisez-le pour correspondre avec l'école (Vous pouvez notamment y écrire les changements (cantine/garderie/car), les demandes de rendez-vous). Vous trouverez également les formulaires pour les absences ou les retards. (si vous avez plusieurs enfants, merci de signer <b>chaque</b> cahier)</p> <p><b><i>Il doit rester en permanence dans le cartable.</i></b></p>
<p><b>RASED</b></p> 	<p>Le <b>Réseau d'Aide Spécialisée</b> intervient auprès des <b>élèves en difficulté</b>. Il est composé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une psychologue scolaire : Mme VINCENT</li> <li>- d'un maître E : Mme BAILLY</li> </ul> <p>(bureau à La Tour du Pin : 04 74 97 29 85)</p>
<p><b>Parents délégués</b></p> 	<p><i>Des représentants, élus en octobre, sont vos interlocuteurs au Conseil d'école.</i></p> <p>Les Associations de parents d'élèves participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents.</p> <p>Participez à la vie de l'école en votant (ou en vous présentant) lors des élections <b>le vendredi 11 octobre 2019</b></p> <p><i>Madame la Directrice vous invite à une réunion d'informations <b>vendredi 13 septembre à 18H</b>. Vous pouvez également prendre contact avec l'équipe de représentants de l'an dernier.</i></p>
<p><b>Retards</b></p> 	<p>Les élèves doivent arriver à l'heure.  Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'heure.  En maternelle, seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer les enfants.</p> <p><b><i>En élémentaire, les enseignants ne sont pas responsables des élèves avant et après la sortie de l'école.</i></b></p>
<p><b>Le Sou des Ecoles</b></p> 	<p><b>Le SOU des Ecoles</b> est une association de parents d'élèves qui organise des manifestations afin d'aider (en complément de la Mairie) au financement des projets de l'école (sorties culturelles, intervenants, voyage scolaire, classe verte).  <b><i>L'assemblée générale aura lieu le vendredi 20 septembre 2019 à 19 h : venez nombreux...</i></b></p>

<p><b>Garderie Péri scolaire</b></p> 	<p>Lundi Mardi Jeudi Vendredi</p> <p>Matin de 7H30 à 8H15 (entrée par parking St Roch) Après-midi : de 16H30 à 18H30</p> <p><b>Aucun changement ne sera accepté en cours de journée.</b></p>
<p><b>Restauration scolaire</b></p> 	<p>Tarif unique : 4,58€ le repas</p> <p>Vous pouvez réserver ou modifier une inscription (<b>avant 7H45</b>) par le portail informatique ou le serveur vocal : 04 76 54 99 63</p>
<p><b>Anniversaire</b></p> 	<p>Selon les classes le gâteau sera cuisiné à l'école ou apporté par la famille.</p> <p>En raison des allergies et par mesure de précaution nous ne pouvons accepter vos délicieux gâteaux maison. Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire à l'école, <b>il apportera un gâteau acheté.</b></p>
	<p><b>Transport scolaire</b></p> <p>Information et inscription auprès de TRANSISERE <a href="http://www.transisere.fr">www.transisere.fr</a></p>
<p><b>Piscine</b></p> 	<p>L'activité « Piscine » concerne les élèves de CP/ CE1/ CE1-CE2/ CM2. Elle aura lieu vendredi après-midi du 26 septembre au 6 décembre 2019. L'activité est gratuite et obligatoire.</p> <p><b>Nous avons besoin de parents bénévoles agréés, merci aux volontaires de se faire rapidement connaître.</b></p>
<p><b>Règlement intérieur</b></p> 	<p>Il est affiché dans l'école. Chaque année il est validé par le 1<sup>er</sup> conseil d'école après une éventuelle mise à jour. Vous le signerez après cette validation.</p> <p><i>En élémentaire, l'entrée dans l'enceinte de l'école est réservée aux élèves et personnel enseignant et communal. Utilisez le cahier de liaison pour toute information.</i></p> <p><b>Ce règlement est à respecter par tous.</b></p>
<p><b>Relations Parents/enseignants</b></p> 	<p>Pour tous problèmes, difficultés ou questions, n'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant.</p> <p>Vous êtes un partenaire actif du système éducatif et vous recevoir fait partie de notre travail.</p> <p>Il suffit de prendre rendez-vous <b>quelques jours à l'avance.</b></p> <p>Les réunions de classe sont affichées dès la rentrée.</p>



La réussite scolaire repose sur l'alliance entre les adultes parents et enseignants au service des apprentissages et du bien-être des élèves.

Ensemble, continuons de faire vivre cette alliance par des rencontres ou des manifestations festives. Votre présence est un signal fort envoyé à votre enfant et contribue à sa réussite scolaire.